



CONTOPP®

RETARDATEUR 10

Numéro d'article: 30.310

Fiche technique

CARACTÉRISTIQUES

Fonction

- Retarde le début de la prise.
- Prolonge le temps disponible pour la mise en œuvre.
- Améliore la maniabilité grâce à l'efficacité de son action plastifiante
- Augmente légèrement la résistance

Domaine d'utilisation

- Retardateur de prise à base de saccharose/phosphate pour la confection de chapes ciment traditionnelles permettant plusieurs interruptions des travaux, même par temps chaud.

Caractéristiques

Couleur:	Brun
Consistance:	liquide
Densité (à 20°C):	1,10 ± 0,02 g/ml
Température de mise en œuvre:	supérieure à +5 °C
Conservation:	environ 12 mois – stocker à l'abri du soleil et du gel
Conditionnement:	Bidons en PE-HD: 20 kg nets Fûts en polyéthylène: 240 kg nets Conteneurs: 1100 kg nets

DONNÉES TECHNIQUES

Retardement

¹⁾ Pour des rapports e/c plus faibles, augmenter le dosage en conséquence
²⁾ Afin de déterminer le dosage adéquat, procéder à des essais préliminaires
Le retard idéal sera obtenu uniquement à condition de respecter les indications ci-dessous relatives à la mise en œuvre.

Température de la chape	rapport eau/ciment = 0,50 à 0,55 ¹⁾							
	Retard en heures							
	3	5	7	9	11	14	17	20
	Dosage du Retardateur 10 CONTOPP® ²⁾ en litres pour 100 kg de CEM I 32,5 R							
+ 10°C	–	–	0,15	0,23	0,30	0,45	0,60	0,68
+ 15°C	–	0,08	0,23	0,30	0,38	0,53	0,75	1,20
+ 20°C	0,05	0,15	0,30	0,38	0,53	0,75	0,98	
+ 25°C	0,15	0,23	0,38	0,53	0,68	1,05		
+ 30°C	0,23	0,30	0,45	0,60	0,83			

Matières de base

- CEM I 32,5 R conformément à la norme NF EN 197
- Agrégat conforme à la norme NF EN 12179

Formule

- Dosage entre 0,5 et 12 ml/kg de ciment (à déterminer par des essais préliminaires)
- Rapport eau/ciment < 0,55
- La quantité d'eau de gâchage nécessaire est réduite. L'économie d'eau doit être prise en compte!
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants

Conditions climatiques pour la construction

- Pendant la durée de la prise, protéger la chape des courants d'air et de l'ensoleillement direct
- L'excédent d'humidité est éliminé grâce à une aération sans courants d'air (ventilation libre).
- Construction et préparation du chantier conformément à la norme NF EN 13813.

Mesure de la maturité de pose (pour le revêtement)

Avant la pose du revêtement, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par l'entreprise de pose selon la méthode CM (bombe à carbure).

INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

Mesure de l'humidité résiduelle selon la méthode CM

- La valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être régulièrement agitée au cours de ce laps de temps.
- Avant la pose du revêtement de sol, consulter dans le DTU concerné le taux d'humidité résiduel maximal toléré.

INDICATIONS PARTICULIÈRES

Compatibilité avec les produits de la gamme CONTOPP®

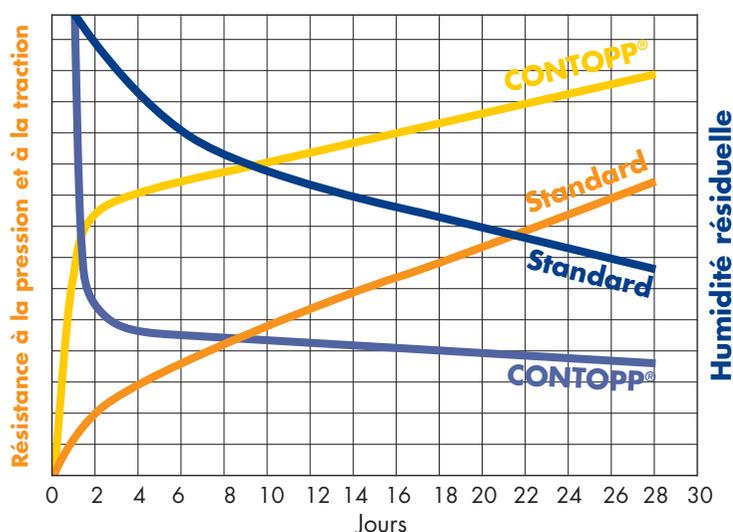


Figure 1

- La combinaison de produits issus de la gamme CONTOPP® permet d'améliorer certaines propriétés telles que processus de séchage, résistance et mise en œuvre (voir figure 1).
- Ainsi, une chape confectionnée avec les produits CONTOPP® présentera de meilleures caractéristiques techniques (évolution de la résistance et économie d'eau) qu'une chape confectionnée à base d'un mélange standard, même lors de l'utilisation de CEM II et d'agrégats problématiques (voir figure 1).

Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- Les retardateurs CONTOPP® sont exempts de solvants, de chlorures et sans danger pour l'environnement.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas. La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation des retardateurs CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

Normes et directives de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.

INDICATIONS GÉNÉRALES

Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Étant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.